

4 Politique

Le Sénat 20 ans après Des succès et des regrets !

ONDOUBA'NTSIBAH

Libreville/Gabon

10 mars 1997-10 mars 2017. Aujourd'hui, le Sénat gabonais a 20 ans. Les responsables de la Chambre haute du Parlement ont décidé de célébrer l'évènement en différé. Histoire de coller à l'agenda du président de la République sous le patronage de qui les festivités seront placées (lire l'interview du président du Sénat). Toutefois, 20 ans après sa

création, le moment est bien indiqué pour y jeter un bref regard rétrospectif sur fond de bilan de son action. Dans ce cadre, au-delà des critiques proférées par certains quant à son existence même, on peut s'accorder sur le fait que cette institution, interface entre les collectivités locales et l'Exécutif, actrice dans le processus législatif en tant que Chambre du Parlement, a engrangé aussi bien des points positifs que des déconvenues. Par rapport au premier aspect, on peut noter qu'en

plus de ses missions constitutionnelles (voter les lois, consentir l'impôt et contrôler l'action du gouvernement), le Sénat défend également, tant bien que mal, les intérêts des conseils locaux. Dans ce sens, il veille à ce que l'Exécutif améliore les conditions de travail et de vie des collectivités locales. On se souvient par exemple de l'action des sénateurs de la première Législature en faveur des administrations décentralisées, lors de la première session budgétaire du Parlement. Les élus

avaient obtenu du gouvernement, au profit des collectivités locales, une dotation d'un milliard de F CFA... C'est davantage sur le plan de la diplomatie parlementaire que le Sénat a connu des succès. Dans ce cadre, on peut noter que son tout premier président, Georges Rawiri, a présidé l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE. Son mandat a d'ailleurs été achevé par son successeur René Radembo Coniquet. A cela il faut ajouter le fait que notre compatriote Jean-Robert

Ngouloungana a été secrétaire général des ACP pendant plusieurs mandats. Tout dernièrement encore, lors de la 32e session de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE, la délégation du Sénat gabonais a fait échouer l'adoption d'une Résolution contre le Gabon... Par rapport aux échecs, le principal regret du Sénat reste, à ce jour, la non-effectivité de la décentralisation. Surtout dans son volet lié au transfert des compétences. Après vingt ans, en dépit de l'adoption de plusieurs mou-

tures de la loi y relative, les choses n'avancent pas. Le Sénat et l'Exécutif n'arrivent toujours pas à accorder leurs violons. Au niveau du gouvernement, on estime que cela est dû à plusieurs contingences. Les collectivités locales n'ayant pas les mêmes caractéristiques, ni les mêmes potentialités. Cet état de faits plombe un peu l'action du Sénat. Même si, à entendre son président, il faut multiplier les efforts et espérer qu'avec un peu de patience, la situation finira par s'améliorer.

Georges Rawiri, le pionnier, Rose Rogombé l'intérim de la présidence de la République

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

Le premier sénateur de Lambaréné a été celui-là même qui a marqué de son empreinte l'institution. Ses successeurs n'ont pas moins, à leur tour, su maintenir l'image du Sénat.

LA création du Sénat est née de la volonté de feu Omar Bongo Ondimba qui, comme le témoignent certains, d'instaurer le bicaméralisme dans le paysage institutionnel gabonais. Au terme des premières élections sénatoriales, Georges Rawiri accède à la présidence de l'institution le 10 mars 1997. Cette ascension au Plateau lui permettra de mettre en application la vision du chef de l'Etat avec toutes les composantes de son institution. "Je m'engage à veiller à ce que, dans le respect des principes démocratiques, les différentes sensibilités et convictions représentées au sein des organes de notre chambre, participent pleinement à sa bonne marche", disait le natif de Lambaréné, en



Photo : AFP

Le premier président du Sénat, Georges Rawiri.

prenant ses nouvelles fonctions lors de cette séance inaugurale. Devenu président du Sénat à 65 ans, Georges Rawiri aura auparavant occupé diverses fonctions dans la haute administration gabonaise, aussi bien sous Léon Mba, que sous Omar Bongo Ondimba. Notamment ministre de l'Information, du Tourisme, des Postes et des Télécommunications, ministre d'Etat chargé des Affaires étrangères et de la coopération, ministre délégué à la présidence de la République, Ambassadeur

du Gabon en France, etc. Une longue et riche carrière politico-administrative a valu à l'ancien sénateur de Lambaréné, qui a passé 9 ans au Sénat (1997-2006), d'être rodé aux arcanes du Pouvoir, un homme plein d'expérience, plein de sagesse, un doyen. Son passage à la présidence de la Haute Assemblée lui aura permis, avec ses collègues, de jouer pleinement le rôle de pondération au sein de l'échiquier institutionnel et d'assurer la représentation des Collectivités locales, en sus



Photo : Gaston Ngoubill

Le deuxième président du Sénat, feu Radembo Coniquet.

des missions que sont le vote des lois, le contrôle de l'action gouvernementale et le consentement de l'impôt. Un travail qui viendra poursuivre son successeur, René Radembo Coniquet élu en 2006, suite au décès de Georges Rawiri le 9 avril de la même année. Après la saisine de la Cour constitutionnelle qui constate la vacance du pouvoir, le collège des sénateurs se réunit 45 jours suivant la disparition du pionnier de la chambre haute du Parlement. Conduite par le doyen de

cette époque, Marcel Sandougout, la succession de Rawiri s'effectue dans le strict respect de la procédure retenue par la Cour constitutionnelle. Suite au renouvellement des membres de la Chambre des sénateurs, Rose Francine Rogombé, sénateur de Lambaréné, accède, à son tour, au Plateau en 2009, devenant ainsi la première femme à occuper cette prestigieuse fonction. Laquelle, comme ses prédécesseurs, va l'em mener à inscrire le Sénat dans l'histoire politique du Gabon.



Photo : Bandoma

Rose Francine Rogombé lors de la présentation des vœux au chef de l'Etat en 2015.

D'autant plus qu'elle assumera, à la suite du décès du président de la République, Omar Bongo Ondimba, le 8 juin 2009, la fonction de chef de l'Etat par intérim. Œuvrant ainsi, pendant toute la transition politique, au maintien de la paix, de la cohésion nationale, et à l'organisation de l'élection présidentielle anticipée. Ces trois illustres personnalités ont laissé un indéniable héritage que l'actuel président Lucie Mbembe Ondo et ses collègues ont le devoir de pérenniser.

Trois questions à...

Raphaël Mamiaka : "Vingt ans après le bilan du Sénat est appréciable"

Propos recueillis par

Innocent M'BADOUMA

Libreville/Gabon

Tel est l'avis de cet ancien sénateur, 4e vice-président du tout premier bureau du Sénat, dont nous avons recueilli le témoignage.

l'union. Quelles ont été les raisons à l'origine de la création du Sénat ?

Général Raphaël Mamiaka : La création du Sénat était une bonne chose dans la mesure où cela faisait partie des institutions à fonder pour consolider l'avancée démocratique au Gabon. Dans ses missions, le Sénat s'occupe, entre autres, du fonctionnement des collectivités

locales qui prolongent l'Etat, rapproche cet Etat des populations. Cette institution a fait son chemin en 20 ans. Mais sur ce point, nous constatons que le Sénat ne peut fonctionner pleinement tant que la décentralisation n'est pas réalisée. En créant le Sénat, les autorités politiques ont voulu renforcer les institutions et instruments qui concourent au fonctionnement d'un Etat moderne. C'est donc un bilan appréciable en 20 ans.

Avez-vous des exemples qui témoignent du rôle démocratique joué par le Sénat, en dehors des aspects de contrôle budgétaire par exemple ? Les exemples existent, mais beaucoup sont moins visibles. On peut mentionner et



Photo : D.R

L'ancien membre du premier bureau du Sénat, Raphaël Mamiaka, un témoin de l'histoire de cette institution.

se réjouir du rôle qu'a joué le Sénat dans le jeu démocratique en 2009, quand le Gabon a traversé ce deuil qui nous a affecté tous, celui de la perte du président en exercice, feu Omar Bongo

Ondimba, paix à son âme. Et là, personne ne s'est dit que fait-on ? Les Gabonais connaissaient les étapes à suivre, quelle institution, quelles étapes étaient nécessaires au choix, par les

Gabonais, d'un nouveau président de la République. C'est parce que cela était prévu dans la Constitution que la transition a été assurée sans heurts, puisque le président de la République, chef de l'Etat par intérim, a été une sénatrice. Donc, tous les autres sénateurs et même des nombreux Gabonais sont fiers de ce rôle joué par cette Chambre du Parlement.

Aujourd'hui, le Gabon est confronté à des défis politiques, économiques et sociaux nouveaux. Comment percevez-vous le rôle et le devenir du Sénat dans ce contexte ? Je suis un père et le rôle d'un père c'est de construire et non de détruire. Si on a mis en place le Sénat, c'est qu'il y a des

raisons. Face aux défis politiques, économiques et sociaux nouveaux dont vous faites état, il est souhaitable que le Sénat et les sénateurs fassent tout pour maintenir l'unité de la Nation. De plus, je sais que nous vivons un monde difficile et chacun à une vision propre de cette situation. Mais, aujourd'hui plus qu'hier, on juge la valeur des hommes politiques, des hommes d'Etat, et des gens simplement, à leur capacité à s'adapter aux situations nouvelles. Si les gens ne sont pas capables de s'adapter aux situations qui se présentent à eux, on ne s'en sortira pas tout de suite. Il faut savoir transcender, surpasser les contingences du moment. Et le Sénat doit s'approprier cette sagesse.